

2 WIN

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1.000,00 €
Siège social : 1, chemin Vert – 94370 SUCY EN BRIE
RCS CRETEIL 900 146 648

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 janvier à 17h00,

Monsieur Karim AIDLI, Président et agissant en qualité d'associé unique de la société 2 WIN, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1.000,00 euros divisé en 100 actions de 10,00 euros chacune dont le siège social est 58, rue Pasteur à CHOISY LE ROI (94600), identifiée sous le numéro 900 146 648 au RCS de CRETEIL, dont les statuts autorisent l'associé unique à prendre les décisions collectives dont un acte unique ci-après concernant :

ORDRE DU JOUR

- *Transfert de siège social,*
- *Modifications corrélatives des statuts,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 1, chemin Vert – 94370 SUCY EN BRIE au 1-5, rue de la Sablière – 94370 SUCY EN BRIE, et ce à compter du 1^{er} février 2026.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence du transfert de siège, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé au : 1-5, rue de la Sablière – SUCY EN BRIE (94370)»

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

Signé par :

8BA0B3010DAA4C8...

Karim AIDLI